

MAIRIE DE RICHEMONT
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
27 AOUT 2019

Président : Monsieur TUSCH Roger, Maire

Membres Présents : Mme BELOTTI D. – M. ROHR – Mme POESY – M. VALSETTI – Mme FRITZ
– Mme HERGOTT – M. SEILER – Mme REEB – Mme FRIDRICK –
M. MUNSCH – M. SCHMELTER – Mme MONIER – M. QUEUNIEZ – M.
BELOTTI N. – Mme CORAZZIN

Excusés : M. ZORATTI (procuration M. ROHR)
Mme ZANONI (procuration Mme FRIDRICK)
Mme LIEDECKE

Convocation faite le 21 août 2019
Secrétaire de séance : M. BELOTTI Nicolas



Avant de débiter la réunion, M. le Maire expose qu'il vient d'être informé par la Préfecture, de la nécessité, avant le 15 septembre prochain et dans le cadre du renouvellement de la Commission de suivi de site de la Société Air Liquide France Industrie, de désigner un représentant de la Commune qui siègera dans le collège « Collectivités Territoriales ».

A cet effet, M. le Maire demande de rajouter le point supplémentaire, « Désignation d'un représentant de la Commune dans le cadre du renouvellement de la Commission de Suivi de site de la Société Air Liquide » qui prendra le n° 15 dans l'ordre du jour. Suivra le point n° 16 : « informations diverses ».

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 18 JUIN 2019

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 18 juin 2019 qui a été transmis à tous les conseillers.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le procès-verbal de la réunion du 18 juin 2019.

M. SCHMELTER demande cependant que les discussions portant sur la délibération relative à la reconduction de la convention de police municipale mutualisée soient rapportées sur ce procès-verbal. Il en sera ainsi fait.

50/2019 : BATIMENT BIBLIOTHEQUE ET PERISCOLAIRE

- ✓ **VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF**
- ✓ **AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE l'Avant-Projet Définitif de la construction d'un centre périscolaire et bibliothèque,

ACCEPTÉ le projet pour un montant prévisionnel global des travaux de 1 406 268.39 € H.T.,

FIXE le montant forfaitaire définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre à 176 452.00 € H.T.,
décomposé en :

- ✓ Missions de base suivantes : **ESQ + APS + APD + PRO + ACT + VISA/EXE partielle (PRO/DCE)+ DET + AOR**,
auxquelles s'ajoutent les missions complémentaires suivantes :
DIAG + REL : Diagnostic
+ relevé des bâtiments existants affectés au projet, 147 658.00 € H.T.
- et les missions optionnelles suivantes :
- ✓ **EXE** : études d'exécution complètes, 21 094.00 € H.T.
- ✓ **MOBILIER** : présentation de choix et/ou conception 7 700,00 € H.T.

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant correspondant ainsi que tout document se rapportant à ce programme.

- ♦ -

**51/2019 : MODIFICATION DE LA DATE D'OUVERTURE DU DEBIT DE BOISSONS LICENCE IV
(ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 48/2019 DU 18 JUIN 2019)**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'ouvrir le débit de boissons à la Salle des Fêtes « Louis-Victor Sécheret », le samedi 31 août 2019 de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 H 00 à 16 H 00.

DECIDE de créer une régie de recettes pour l'encaissement du produit de la vente des boissons alcoolisées et non alcoolisées.

FIXE le tarif des consommations comme suit :

✓ Bière	3.00 €
✓ Perrier	2.00 €
✓ Coca-cola	2.00 €
✓ Orangina	2.00 €
✓ Vittel	2.00 €
✓ Ricard	3.00 €
✓ Martini	3.00 €
✓ Whisky	4.00 €

DIT que le régisseur sera chargé d'appliquer ces tarifs dès l'ouverture du débit de boissons.

- ♦ -

52/2019 : ALIENATION DE TERRAIN

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'aliéner le terrain cadastré section 2 parcelle 233, à M. MATHIS Philippe au prix de 6 771.00 €.

DIT que les frais se rapportant à cette aliénation seront à la charge de l'acquéreur.

DESIGNE la SCP BESTIEN, GANGLOFF et GALY de FLORANGE pour établir l'acte notarié.

AUTORISE M. le Maire, ou en cas d'empêchement, M. ROHR Jean-Pierre, Adjoint au Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à cette aliénation et à signer toutes les pièces du dossier, y compris l'acte notarié.

- ♦ -

53/2019 : ALIENATION DE TERRAIN

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de céder à M. GIORDANO Damien et Mme GROSJEAN Mathilde la parcelle sise section 7 n° 515/91, d'une superficie de 2 centiares.

FIXE le prix de la présente aliénation à 160.00 € le m², soit pour la parcelle, la somme de 320.00 €.

DIT que les frais se rapportant à cette aliénation seront à la charge des acquéreurs.

AUTORISE M. le Maire, ou en cas d'empêchement, M. ROHR Jean-Pierre, Adjoint au Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à cette aliénation et à signer toutes les pièces du dossier, y compris l'acte notarié.

- ♦ -

54/2019 : CESSION ET ACQUISITION DE TERRAINS AU LOTISSEMENT SENIORS

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section 1 n° 193/28 d'une superficie de 3 ca, au prix de 869.00 € l'are, soit pour la parcelle, la somme de 26.07 €.

DECIDE de céder à M. et Mme LEROUX Benoît la parcelle cadastrée section 1 n° 191/3 d'une superficie de 6 ca et la parcelle cadastrée section 1 n° 195/1 d'une superficie de 25 ca, au prix de 869.00 € l'are, soit un prix total de 269.39 €.

DIT que les frais de géomètre seront supportés par la Commune et que les frais notariés seront supportés par les 2 parties, chacun pour la part qu'il acquerra.

CHARGE la SCP BESTIEN – GANGLOFF et GALY à Florange, de l'établissement des actes notariés.

AUTORISE M. le Maire, ou en cas d'empêchement, M. ROHR Jean-Pierre, Adjoint au Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à ces aliénation et acquisition et à signer toutes les pièces du dossier, y compris les actes notariés.

- ♦ -

55/2019 : CONVENTION DE SERVITUDE POUR L'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ la signature, avec ENEDIS, d'une convention de servitudes pour l'extension du réseau public d'électricité dans la rue de Bévange, nécessaire à l'alimentation de la résidence European Homes.

AUTORISE M. le Maire à signer cette convention et tout document y afférent, en tant que représentant de la Commune.

- ♦ -

56/2019 : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 1

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la modification de crédits suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Article	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES	94 000.00	0.00
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	6 000.00	0.00
<i>673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs)</i>	<i>6 000.00</i>	<i>0.00</i>
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	88 000.00	0.00
RECETTES	0.00	94 000.00
Chapitre 73 – Impôts et taxes	0.00	56 000.00
<i>73212 – Dotation de solidarité communautaire</i>	<i>0.00</i>	<i>56 000.00</i>
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	0.00	38 000.00
<i>7788 – Produits exceptionnels divers</i>	<i>0.00</i>	<i>38 000.00</i>

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	88 000.00	0.00
Opération 10001 – Acquisitions	84 000.00	
<i>2115 – Terrains bâtis</i>	<i>30 000.00</i>	
<i>21571 – Matériel roulant</i>	<i>47 000.00</i>	
<i>2188 – Autres immobilisations corporelles</i>	<i>7 000.00</i>	
Opération 10002 – Bâtiments	4 000.00	
<i>2135 – Installations, matériel et outillage techniques</i>	<i>4 000.00</i>	
RECETTES	0.00	88 000.00
Opérations Financières		88 000.00
<i>021 – Virement de la section de fonctionnement</i>		<i>88 000.00</i>

- ♦ -

57/2019 : ADHESION AU DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer au protocole de participation citoyenne.

AUTORISE M. le Maire à signer le protocole de participation citoyenne avec le Sous-Préfet et le responsable des forces de sécurité de l'Etat, territorialement compétents.

- ♦ -

58/2019 : CONVENTION D'ACCES A LA PISCINE COMMUNAUTAIRE DE HAYANGE POUR LE SERVICE ENFANCE

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ les conditions et le renouvellement de la convention d'accès au centre aquatique d'Hayange « FERALIA » pour le service enfance (périscolaire et ALSH).

AUTORISE M. le Maire à signer la convention à intervenir en tant que représentant de la Commune.

- ♦ -

59/2019 : PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'UCKANGE

- **AVIS A DONNER**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE UN AVIS FAVORABLE

au projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'UCKANGE.

- ♦ -

60/2019 : MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE GANDRANGE

- **AVIS A DONNER**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE UN AVIS FAVORABLE

au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de GANDRANGE.

- ♦ -

61/2019 : INFORMATION DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Le Conseil Municipal,

PREND NOTE des décisions prises et qui sont les suivantes :

Les marchés suivants ont été attribués :

- ✓ Achat de 2 blocs sonnettes pour le bâtiment 2-4, rue des Jardins
 - WILLY LEISSNER pour 835.07 € H.T.
- Achat de 2 nouveaux dispositifs pour déjections canines
 - ANIMO CONCEPT pour 2 662.81 € H.T.
- ✓ Tournée d'entretien de l'éclairage public
 - CITEOS pour 2 551.30 € H.T.
- ✓ Etude de circulation rue du Mé
 - MP2I pour 1 510.00 € H.T.
- ✓ Mise en place d'un module aire de jeux rue des Alouettes
 - SES pour 3 274.00 € H.T.

- ✓ Dépose de l'aire de jeux rue de l'Orne et réinstallation en forêt communale
 - SES pour 14 146.00 € H.T.
- ✓ Travaux sylvicoles 2019
 - ONF pour 12 495.32 € H.T.
- ✓ Réalisation d'un parking de 4 places au Weiher
 - EUROVIA pour 4 570.00 € H.T.
- ✓ Réparation du tracteur
 - LEMAT SERVICES pour 412.00 € H.T. et 661.00 € H.T.
- ✓ Remplacement de la porte de garage de l'atelier technique
 - FLON FERMETURES pour 2 964.00 € H.T.
- ✓ Fournitures pédagogiques pour le service enfance
 - PICHON PAPETERIES pour 492.27 € H.T.
- ✓ Dépannage des feux tricolores Route Nationale
 - CITEOS pour 463.48 € H.T.
- ✓ Réparation du karcher
 - TITAN EQUIPEMENT pour 75.00 € H.T.
- ✓ Fourniture de deux panneaux sectionnels pour la porte de l'atelier
 - PORTALP pour 1 012.00 € H.T.
- ✓ Location de WC chimiques pour le 13 Juillet
 - LOXAM pour 476.10 € H.T.
- ✓ Frais d'études pour la modification du PLU
 - ATELIER A4 pour 7 600.00 € H.T.
- ✓ Frais d'études pour la révision allégée du PLU
 - ATELIER A4 pour 10 600.00 € H.T.
- ✓ Réparation de l'imprimante de la bibliothèque
 - JCD GROUPE pour 127.45 € H.T.
- ✓ Remplacement du système de désenfumage au service technique
 - SICLI pour 1 703.00 € H.T.
- ✓ Remplacement du kit d'allumage de la chaudière des anciens vestiaires rue du Stade
 - ENERLOR pour 187.73 € H.T.
- ✓ Remplacement d'une glissière de sécurité dans le Chemin Noir
 - SIGNATURE pour 1 608.00 € H.T.
- ✓ Installation de potelets devant le restaurant « Riches Mets »
 - SIGNATURE pour 1 190.00 € H.T.
- ✓ Location d'un four pour la salle Sécheret
 - ABC LOCATION pour 479.02 € H.T. et 637.57 € H.T.

- ✓ Achat d'un tableau blanc interactif et de PC pour le Groupe Scolaire
 - DEFILOR pour 4 639.00 € H.T.
- ✓ Réparation d'enrobés et mise à niveau d'avaloirs au Champ de Mars
 - ELRES RESEAUX pour 1 168.34 € H.T.
- ✓ Location d'un camion benne
 - LOXAM RENTAL pour 612.17 € H.T.
- ✓ Achat d'une armoire congélateur pour la salle St Jacques
 - TECNAL pour 1 855.00 € H.T.
- ✓ Acquisition d'un fourneau pour la salle Sécheret
 - TECNAL pour 3 845.00 € H.T.
- ✓ Acquisition d'un camion PEUGEOT
 - PEUGEOT CAR AVENUE pour 18 321.17 € H.T.
- ✓ Fourniture et pose d'équipements du camion
 - TROUILLET pour 19 990.00 € H.T.
- Achat d'un abri de touche pour le stade de Pépinville
 - SES pour 3 902.00 € H.T.
- ✓ Achat de 3 licences anti-virus pour les PC du service enfance
 - JCD GROUP pour 525.65 € H.T.
- ✓ Feu d'artifice du 13 juillet
 - EMBRASIA pour 5 833.33 € H.T.
- ✓ Location d'un chapiteau pour le 13 juillet
 - DONO JEROME pour 1 480.00 € H.T.
- ✓ Remplacement de la pompe d'arrosage du stade Roger TUSCH
 - ATECOREL INDUSTRIE pour 2 075.00 € H.T.
- ✓ Réparation de la chaudière des anciens vestiaires rue du Stade
 - ENERLOR pour 614.16 € H.T.
- ✓ Remplacement du flexible d'arrosage du terrain de Pépinville
 - THOME pour 600.20 € H.T.
- ✓ Remplacement d'un arroseur au stade Roger TUSCH
 - EST ARRO pour 516.60 € H.T.
- ✓ Réparation du tracteur
 - LEMAT SERVICES pour 295.56 € H.T.
- ✓ Travaux de marquage routier rue du Mé
 - TONIAZZO pour 2 456.00 € H.T.
- ✓ Réparation du camion Renault Master
 - JUVENTUS pour 1 476.86 € H.T.

- ✓ Modification de la conduite de gaz à la maternelle
 - ENERLOR pour 318.99 € H.T.
- ✓ Entretien des roues du tracteur RENAULT
 - LEMAT SERVICES pour 602.80 € H.T.
- ✓ Réparation de la jauge du tracteur Renault (fuite de gasoil)
 - LEMAT SERVICES pour 244.98 € H.T.

- ♦ -

62/2019 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE L'AIR LIQUIDE

Sur proposition de M. le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE

Mme BELOTTI Dominique, pour siéger dans le collège « Collectivités Territoriales » de la Commission de Suivi de Site de la Société Air Liquide France Industrie,

- ♦ -

Vu par Nous, M. Roger TUSCH, Maire de la Commune de RICHEMONT, pour être affiché le vingt-huit août deux mil dix-neuf.

Le Maire,
Roger TUSCH